

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2437**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Maintenance du matériel option Matériels de parcs et jardins

Nouvel intitulé : Maintenance des matériels option C: Matériels d'espaces verts

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC N° 3	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252 Moteurs et mécanique auto

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité du titulaire du CAP Maintenance du matériel option Matériels de parcs et jardins s'articule autour des 3 champs fondamentaux de la maintenance :

- Préparation de l'intervention,
- Réalisation de l'intervention,
- Restitution du matériel.

Le titulaire du diplôme est capable de réaliser :

- Des opérations de montage et de préparation de matériels (neufs ou occasion),
- Des opérations de maintenance préventive systématique des matériels,
- Le remplacement d'ensembles et de sous-ensembles en autonomie,
- Le remplacement d'organes sur des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques,
- La réalisation de contrôles simples,
- Le remplacement d'éléments courants et des réglages de base,
- Les essais pour valider les différentes fonctionnalités du matériel.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle maintenance des matériels option matériels de parcs et jardins est amené à exercer ses activités dans la maintenance, le service et la location des matériels. Les principaux secteurs susceptibles de l'accueillir sont :

- Les artisans ruraux,
- Les concessionnaires et entreprises de distribution des matériels,
- Les entreprises de location des matériels,
- Les entreprises de service et de maintenance des matériels,
- Les entreprises ou collectivités utilisatrices des matériels.

mécanicien en matériels de parcs et jardins

Codes des fiches ROME les plus proches :

1607 : Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse fonctionnelle et technologique,
- Réalisation d'interventions sur un matériel ou un équipement,
- Français, Histoire - Géographie- Enseignement moral et civique,
- Mathématiques, sciences,
- Éducation physique et sportive.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 juin 2004, dernière session 2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

CAP mécanicien en matériels de parcs et jardins

Certification suivante : Maintenance des matériels option C: Matériels d'espaces verts